

**PROCES-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL
DU SAMEDI 22 JUIN 2024 A 9H00 A SAINT PARDOUX**

L'an deux mil vingt-quatre, le 22 juin à 9h00, le Bureau Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint Pardoux, sous la présidence de Monsieur Luc CAILLOUX.

Date de convocation : 13 juin 2024

Présents :

Denis BARDEL (BLOT-L'EGLISE); Grégory BONNET (MONTCEL); Jérôme BOREL (SERVANT); Luc CAILLOUX (CHAPDES BEAUFORT); Marc CARRIAS (EFFIAT); Marc GIDEL (SAINT GERVAIS D'Auvergne); Christian JEROME (SAINT ELOY LES MINES); Jocelyne LELONG (SAURET BESSERVE); Michel PAQUET (SAINT AGOULIN); Chantal PIEUCHOT-MONNET (SAINT PARDOUX)

Excusés :

Sébastien BLANC (LOUBEYRAT); Olivier COUCHARD (MANZAT); Christelle CHAMPOMMIER (MONTAIGUT); Daniel CLUZEL (GOUTTIERES); Julien LECLACHE (LAPEYROUSE); Karina MONNET (ARTONNE); Sébastien PORTIER (CHARBONNIERES LES VIEILLES); Dominique RAYNAUD (SAINT GEORGES DE MONS)

Nombre de membres : en exercice : 18
Présents : 10 Pouvoirs : 0
Votants : 10

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement.

Monsieur Marc CARRIAS est désigné comme secrétaire de séance, puis il est décidé de passer à l'ordre du jour de la réunion :

**1. MARCHÉ POUR LES TRAVAUX D'EAU POTABLE SUR LA COMMUNE DE SAINT OURS LES ROCHES - RD 62
LA CHARBONNIERE**

B2024-03-01 :

Des travaux d'eau potable sont à effectuer en coordination et en amont de travaux d'aménagement de la traverse du lieu-dit « La Charbonnière », sur la commune de Saint Ours les Roches.

Les travaux à réaliser sont les suivants :

- ✓ Remplacement de 315 ml de PVC 90 mm,
- ✓ Reprise de 12 branchements.

Des devis ont été demandés aux entreprises SAS BARBIERO et T.P. LYAUDET, ces dernières ont fait parvenir les propositions suivantes :

- ✓ SAS BARBIERO : 78 003,46 € HT,
- ✓ T.P. LYAUDET : 74 696,00 € HT.

Il est donc proposé au Bureau Syndical de retenir l'offre de l'entreprise T.P. LYAUDET (74 696,00 € HT) pour la réalisation de ces travaux.

Cette proposition a reçu un avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie des Eaux de Sioule et Morge, lors de sa réunion du 13 juin 2024.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir l'offre de l'entreprise T.P. LYAUDET (74 696,00 € HT) pour la réalisation de ces travaux,
- **AUTORISE** le Président à signer le marché correspondant et tous documents nécessaires à son exécution.

2. DEVOIEMENT DES RESEAUX D'EAUX PLUVIALES SUR LE SITE DE PESCHADOIRES

B2024-03-02 :

Pour mémoire, des crédits sont inscrits au budget 2024 du Syndicat de Sioule et Morge pour la réalisation du projet de dévoiement des réseaux d'eaux pluviales sur le site de Peschadoires, à hauteur de 130 000 € HT pour l'ensemble maîtrise d'œuvre + travaux.

Dans le cadre de ce projet, il est prévu de poser 75 ml de canalisation d'eaux pluviales de diamètre 600 mm, et d'aménager un bassin tampon avec une évacuation vers la Sioule.

L'objectif est de dévier un réseau qui collecte les eaux de ruissellement des parcelles situées en amont du site de production d'eau potable de Peschadoires, afin de protéger la ressource et de fiabiliser le comptage de la surverse de la ressource.

Actuellement, le point de rejet du réseau d'eaux pluviales à dévier se situe dans le bassin à ciel ouvert existant sur le site de Peschadoires, ce bassin étant également la résurgence de la source de Peschadoires.

Le Syndicat a lancé une consultation en procédure adaptée pour ce « projet de déviation des eaux de ruissellement à la Sioule ».

Le critère de sélection des offres est le critère prix.

Les entreprises suivantes ont présenté une offre avant la date limite fixée au jeudi 20 juin 2024 à midi :

BARBIERO à Désertines (03)	94 254,50 € HT
COUDERT à Vernines (63)	149 817,00 € HT

Le Président demande donc au Bureau Syndical de se positionner quant à l'entreprise à retenir.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir l'offre de l'entreprise BARBIERO (94 254,50 € HT) pour la réalisation de ces travaux,
- **AUTORISE** le Président à signer le marché correspondant et tous documents nécessaires à son exécution.

3. MARCHE DE POMPAGE DE LA CHEIRE DE PONTGIBAUD

B2024-03-03 :

Le Syndicat a lancé une consultation en procédure adaptée pour le « Programme de travaux préalables à la DUP – Régénération de forages et pompages d'essai ».

La date limite de réception des offres a été fixée au mardi 18 juin 2024 à midi.

Les critères de sélection des offres sont les suivants :

- ✓ Qualité technique 50%
- ✓ Prix des prestations 35%
- ✓ Planification : 15%

Le maître d'œuvre Aqua & Petra (Marc CHALIER) a procédé à l'analyse des 3 offres reçues dans les délais :

Critères	Sous-critères	Pondération	S.A.S. FORASUD (13127 Vitrolles)	IDEES EAUX S.A.R.L. (26300 BOURG DE PEAGE)	FORAGES MASSE S.A.S. (17380 Chantemerle sur la Soie)
1 - Qualité de l'offre appréciée sur le contenu et la technicité du mémoire technique	1.1 - Descriptif de l'organisation des travaux, interlocuteur privilégié du chantier, CV, moyens affectés au chantier (moyens humains et matériels), prise en compte des contraintes du chantier	10	15	10,5	10,5
	1.2 - Descriptif des techniques de réalisation des travaux, et des équipements proposés (détail, qualité et fournisseurs...)	25	20	20	14
	1.3 - Hygiène et sécurité sur le chantier et gestion des contraintes de protection de l'environnement	10	8	10	7
	1.4 - Références de l'entreprise pour des travaux similaires	5	0	1,5	3,5
	TOTAL CRITERE 1	50/100	43,0	42,0	35,0
2 - Coût des travaux	2.1 - Montant global de l'offre	35	387 825,50 €	179 300,00 €	108 454,00 €
	TOTAL CRITERE 2	35/100	9,8	21,2	35,0
3 - Planification des travaux	3.1 - Planning d'exécution des travaux avec insertion de la préparation, avec sous détail par phases, type de travaux, équipes	10	10	10	7
	3.2 - Crédibilité de la planification	5	5	5	3,5
	TOTAL CRITERE 3	15/100	15,0	15,0	10,5
TOTAL		100/100	67,8	78,2	80,5

Le Président demande donc au Bureau Syndical de se positionner quant à l'entreprise à retenir.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir l'offre de l'entreprise FORAGES MASSÉ (108 454,00 € HT) pour la réalisation de ces travaux,
- **AUTORISE** le Président à signer le marché correspondant et tous documents nécessaires à son exécution.

4. ADHESION A L'ADERE LAURA

B2024-03-04 :

L'Union Nationale des ADERE est une centrale de référencement associative composée d'associations régionales, les ADERE.

L'objectif des ADERE est de proposer à tout organisme à but non lucratif une offre qualitativement compétitive, avec une négociation basée sur un système de mutualisation.

Ainsi les adhérents bénéficient de tarifs préférentiels sur plus d'une centaine de fournisseurs (notamment photocopieurs, fournitures de bureau, véhicules et prestations diverses), grâce au volume d'achat généré par l'ensemble du réseau.

Le coût de l'adhésion est de 50 € TTC / an, pour toute l'offre.

Il est proposé au Bureau Syndical d'autoriser l'adhésion du Syndicat de Sioule et Morge à l'ADERE régionale LAURA (Limousin, Auvergne et Rhône-Alpes), pour un coût de 50 € TTC / an.

Cette proposition a reçu un avis favorable des Conseils d'Exploitation des Régies de Sioule et Morge, lors de leur réunion du 13 juin 2024.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **AUTORISE** l'adhésion du Syndicat de Sioule et Morge à l'ADERE régionale LAURA (Limousin, Auvergne et Rhône-Alpes), pour un coût de 50 € TTC / an, à compter du 24 juin 2024,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire à cette adhésion.

L'ensemble des points à l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est levée à 10h00.

Le Président

Luc CAILLOUX



Le secrétaire de séance

Marc CARRIAS

